

[8e Comité interministériel du handicap \(CIH\)](#) [1]

Ce rendez-vous a réuni plusieurs ministres, les associations du handicap, les représentants des collectivités territoriales, ainsi que les administrations publiques concernées. Le Comité interministériel du handicap a pour but de concrétiser et d'assurer le suivi des engagements portés par le président de la République le 26 avril dernier lors de la Conférence nationale du handicap. Pour cela, chaque ministre s'est doté d'une feuille de route afin de donner corps par des mesures concrètes aux priorités d'action du Gouvernement. À moins d'un an des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Première ministre a signé avec les principaux opérateurs de transport (RATP, SNCF, Groupe ADP) et Île-de-France Mobilités un plan d'action pour accélérer l'accessibilité dans les transports. Ce plan contient dix mesures prioritaires à déployer pour améliorer concrètement l'accueil des personnes handicapées. Les Jeux Olympiques doivent être un véritable accélérateur de changements. La Première ministre a aussi annoncé le déploiement à compter de novembre d'un fonds territorial pour le soutien à l'accessibilité des petits commerces et des établissements du quotidien. Il sera doté de 300 millions d'euros sur cinq ans, dont 100 millions d'euros dès 2023-2024 destinés aux territoires qui accueilleront les Jeux Olympiques. Cet engagement s'inscrit dans la déclinaison opérationnelle de l'engagement du président de la République d'investir 1,5 milliard d'euros pour l'accessibilité. Enfin, ce CIH a permis de réaffirmer la volonté du Gouvernement de bâtir une société pleinement inclusive et d'obtenir des résultats tangibles sur les grandes priorités qui sont : l'accessibilité universelle, l'école et l'université inclusives, le plein-emploi et l'accès aux solutions médico-sociales.

[En savoir plus \(gouvernement.fr\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/8e-comit%C3%A9-interminist%C3%A9riel-du-handicap-cih>

[2] <https://www.gouvernement.fr/dossier-de-presse/comite-interministeriel-du-handicap-cih-2023>